



Secrétariat CFMH  
Office fédéral de la culture  
Hallwylstrasse 15  
3003 Berne  
Tél. 031 322 92 84  
Fax 031 322 87 39  
E-Mail: nina.mekacher@bak.admin.ch  
Ref. 362.8 FU/nim

## Rapport annuel 2005

### 1. Remarques générales

Les explications relatives à l'organisation de la conservation des monuments et de l'archéologie en Suisse, aux tâches de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) et à l'organisation de celle-ci sont contenues dans le rapport annuel 2003. Elles restent valables. *La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN)* sont, avec son *règlement*, les bases légales sur lesquelles reposent les procédures de travail de la Commission.

Dans l'année sous revue, la Commission s'est réunie tous les deux mois pour des séances d'une journée. La plupart des séances ont été décentralisées et couplées avec la visite d'un lieu et une discussion sur une question d'actualité touchant à l'archéologie ou à la protection du patrimoine. Le Bureau (composé du président, de la vice-présidente, du vice-président et de la secrétaire de commission) se réunit quelques semaines avant pour préparer les séances de la Commission et pour régler des dossiers de moindre importance.

La Commission collabore étroitement avec l'Office fédéral de la culture (OFC). Le secrétariat, rattaché à la Section Patrimoine culturel et monuments historiques, assure la circulation réciproque de l'information, que facilite la présence régulière de représentants de la Section aux séances de la Commission.

En 2005, la Commission était composée des personnes suivantes:

#### Président:

Prof. Bernhard Furrer	dr ès sc. techn., arch. dipl. EPFZ	Berne	BE
-----------------------	------------------------------------	-------	----

#### Vice-président/e:

François Guex	dr ès lettres, archéologue	Fribourg	FR
---------------	----------------------------	----------	----

Beatrice Sendner-Rieger	dr ès lettres, historienne de l'architecture	Frauenfeld	TG
-------------------------	--	------------	----

#### Membres:

Michèle Antipas	arch. dipl. EPFL	Lausanne	VD
-----------------	------------------	----------	----

Christine Bläuer Böhm	dr ès sc. nat., minéralogiste	Coire	GR
-----------------------	-------------------------------	-------	----

Jacques Bujard	lic. ès lettres, historien	Neuchâtel	NE
----------------	----------------------------	-----------	----

Nott Caviezel (dès le 1.5.05)	lic. ès lettres, historien de l'art, rédacteur	Berne	BE
-------------------------------	--	-------	----

Leza Dosch	dr ès lettres, historien de l'art	Chur	GR
------------	-----------------------------------	------	----

Ivano Gianola	architecte FAS	Mendrisio	TI
---------------	----------------	-----------	----

Stefan Hochuli	dr ès lettres, archéologue (pré- et protohistoire)	Zoug	ZG
----------------	--	------	----

Dorothee Huber	lic. ès lettres, historienne de l'art	Bâle	BS
Eduard Müller	lic. ès lettres, historien de l'art	Seelisberg	UR
Christian Renfer (jusqu'au 31.4.05)	dr ès lettres, historien de l'art	Zurich	ZH
Doris Warger	restauratrice, SCR	Zurich	ZH
Karin Zaugg Zogg	lic. ès lettres, historienne de l'art	Ligerz	BE
Bernard Zumthor	dr ès lettres, historien de l'art	Genève	GE
<b>Secrétariat:</b>			
Nina Mekacher	dr ès lettres, archéologue	Berne	BE

Cinq nouveaux membres ont été nommés au début de 2005 : Michèle Antipas, Stefan Hochuli, Doris Warger, Karin Zaugg Zogg et Bernard Zumthor.

Christian Renfer a annoncé son départ pour fin avril afin de pouvoir consacrer tout son temps de travail à la réorganisation du Service cantonal zurichois des monuments historiques. Il était membre de la CFMH depuis 1997 et il a constamment fait bénéficier celle-ci de ses grandes connaissances et expériences professionnelles et politiques, notamment dans les discussions en séance plénière. Christian Renfer a en outre représenté la Commission dans de nombreux organismes externes et régulièrement collaboré dans des groupes de travail internes de la CFMH. La Commission a également profité de son excellent réseau de relations en Suisse et à l'étranger. Son successeur a été nommé en la personne de Nott Caviezel.

## 2. Questions de fond

Le projet au long cours qu'est la *Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches RPT* a une nouvelle fois énormément occupé la Commission. Consultée sur le rapport final de l'organisation du projet, la CFMH a catégoriquement rejeté la proposition de n'appliquer plus qu'aux seuls objets d'importance nationale le principe des tâches communes dans le domaine de la conservation du patrimoine bâti et des monuments historiques (désenchevêtrement partiel). Cet avis négatif est motivé par cinq raisons de fond : 1° une telle mesure conduirait à soutenir exclusivement les objets les plus prestigieux au détriment du reste de l'environnement bâti de Suisse ; 2° elle va à rebours de la logique de la RPT ; 3° elle créerait une inégalité de droit à l'échelle nationale ; 4° elle pourrait à long terme menacer les standards de qualité suisses ; 5° elle entraînerait une scission intolérable entre protection de la nature et protection du patrimoine bâti.

Comme les cantons étaient eux aussi majoritairement opposés à cette remise en cause du principe des tâches communes dans le domaine de la protection du patrimoine bâti et des monuments historiques, le Conseil fédéral a finalement renoncé à inscrire ce désenchevêtrement partiel dans le message qu'il a présenté au Parlement. La Confédération pourra donc continuer de soutenir non seulement des projets d'importance nationale mais aussi ceux d'importance locale et régionale.

La CFMH a remis sa prise de position sur le projet de *loi d'encouragement de la culture* (LEC) à l'OFC. Elle constate d'abord un flou terminologique: « bien culturel » et « patrimoine » sont employés comme synonymes dans le texte de loi, ce qui n'est pas le cas dans les conventions de l'UNESCO de 1970 et de 1972 ; une clarification s'impose. Sur le fond, la CFMH a attiré l'attention sur l'importance des Archives fédérales des monuments historiques (AFMH) et elle salue le fait qu'elles soient expressément mentionnées dans le projet de loi. Elle ajoute toutefois que les Archives devront aussi être dotées de moyens suffisants pour pouvoir s'occuper des fonds avec toute la rigueur requise. Tout en notant que le domaine de la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques est explicitement exclu du champ d'application de la LEC, la Commission juge cependant très problématique le fait que certains principes puissent être appliqués à ce domaine sans avoir été

précisément éclaircis et définis. Un tel mélange sera inévitablement source d'ambiguïtés et de problèmes de délimitation. Aussi la CFMH a-t-elle proposé que le domaine de la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques demeure tout entier réglé par la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et son ordonnance d'exécution, à l'exclusion de tout autre texte.

Lors des discussions concernant la réorganisation du *Centre d'analyse des biens culturels* de l'Institut de recherche en science des matériaux et en technologie (EMPA), la CFMH a plaidé énergiquement pour que l'institut poursuive ses analyses en physique du bâtiment et en biologie applicables à la conservation des monuments historiques. La direction de l'EMPA n'a pas accédé à cette requête, laquelle correspond pourtant à un réel besoin. Cela prouve une fois de plus que le fait de privilégier exclusivement les applications internationales - et d'exiger en corollaire que les prestations soient autofinancées - conduit à un démantèlement lourd de conséquences des activités dirigées vers les besoins suisses. La CFMH fera tout son possible pour trouver en remplacement une institution qui sera capable d'assurer à l'avenir ces importantes prestations de services.

Uta Hassler est la nouvelle titulaire de la chaire de conservation du patrimoine de l'École polytechnique de Zurich, devenue vacante après le départ à la retraite de Georg Mörsch, nommé professeur émérite. Madame Hassler a annoncé plusieurs restructurations et réorientations qui ont suscité de fortes craintes, résultant essentiellement de malentendus et d'interprétations hâtives. Elle a présenté et exposé ses objectifs devant la CFMH. Même si certaines explications demeurent peu concrètes, la Commission a toutefois pu constater que les instruments éprouvés seront conservés, que des clarifications seront opérées dans certains domaines, et, enfin, que les responsabilités en matière de structures et de recherche scientifique seront très clairement situées au niveau de la direction de l'institut.

### 3. Expertises et prises de position établies en 2005

La CFMH a rendu les expertises et prises de positions suivantes (état au 31 décembre 2005) :

<b>Cant.</b>	<b>Commune</b>	<b>Objet</b>	<b>À l'attention de</b>	<b>Achevée le</b>
SG	St-Gall	Bâtiment administratif et judiciaire	Services des monuments historiques de la Ville et du canton de SG	31.01.05
BE	Courtelary	Bâtiment Les Lilas 2E	Office juridique de la TTE du canton de Berne	25.02.05
BL	Augst	Augusta Raurica, immeuble à Insula 27	Gouvernement du canton de BL	01.03.05
VS*	Sion	Sion en lumière	Service des forêts et du paysage du Canton du Valais; service des bâtiments, monuments et archéologie du canton du Valais	23.03.05
TG*	Diessenhofen	Projet de parking souterrain sur l'Unterhofwiese	Service des monuments historiques TG	29.03.05
BE*	Twann	Wingreis, paroi antibruit, recours de la fondation Rebhaus Wingreis; 2° prise de position	Commission fédérale de recours en matière d'infrastructures et d'environnement	11.04.05
TI	Muralto	Grand Hotel Locarno	Service des biens culturels TI	27.04.05

AR*	Trogen	Réaménagement du jardin du Fünfeckpalast et construction d'un parking souterrain	Service des monuments historiques AR	25.05.05
ZH	Zürich	Ligne diamétrale CFF	BAV	16.06.05
BL*	Laufen	Parking souterrain dans la vieille ville	Service des monuments historiques BL	14.07.05
UR*	Andermatt	Auberge Löwen: 1 <sup>ère</sup> prise de position	Service des monuments historiques UR	15.07.05
FR	Fribourg	Projet Poya, dossier d'examen préalable du 17.05.05	Service des bien culturels FR	11.08.05
SG*	Wil	Construction de places de stationnement sur les parcelles de jardin	Département des constructions SG	12.09.05
ZG	Zug	Hofstrasse 13–15	Direction de l'intérieur canton de ZG	20.10.05
VD*	Rolle	Domaine de Bellerive, Projet PPA	Service des monuments historiques VD	24.10.05
ZH	Zürich	Kohlendreieck, centre d'intervention ASM-VS-N-ZUE	BAV	07.11.05
UR*	Andermatt	Aspect de l'auberge Löwen dans le village d'Andermatt	Service des monuments historiques UR	21.11.05
BE*	Oberhofen	Antenne de téléphonie mobile dans la tour de l'ancien hôtel Moy	Tribunal administratif BE	12.12.05
GR*	Zizers	Construction de la parcelle 1548 dans le centre du village	Tribunal administratif GR	22.12.05

\* Expertises menées en commun avec la CFNP

A la fin de l'année, l'expertise portant sur le projet « Urba-Lux » à Orbe (VD) était en cours d'élaboration.

La Commission a été appelée à prendre position sur plusieurs projets d'aménagement de garages souterrains à proximité immédiate de bâtiments historiques. L'étude approfondie de ces différents cas confirme la Commission dans sa conviction que les constructions souterraines dans le voisinage de monuments historiques sont à proscrire absolument car elles portent gravement atteinte à la substance et à l'aspect des monuments et de leurs alentours. Chaque nouveau cas d'espèce ne fait que confirmer les principes très clairs énoncés par la Commission dans un document datant de 2001.

Le Tribunal fédéral constate que la délivrance d'autorisations d'installations d'antennes de téléphonie mobile dans les zones à bâtir est du ressort de la Confédération. L'évaluation de la compatibilité de telles installations avec la LPN est déléguée aux services cantonaux, auxquels il incombe en particulier d'évaluer si l'installation projetée peut nuire à un site d'importance nationale et s'il y a lieu de requérir l'expertise d'une Commission fédérale. A l'avenir, la CFMH sera davantage appelée à s'occuper de telles installations, souvent en collaboration avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage CFNP, dans le cadre de recours à des instances supérieures.

Après avoir procédé à une expertise, la Commission est parfois appelée à assurer le suivi du projet. C'est suite justement à une expertise de la CFMH que les CFF ont suspendu la procédure de démolition.

tion du bâtiment Hilfiker dans le *Kohlendreieck*, près de la gare de Zurich. Il a été décidé d'organiser un concours sur invitation qui impose aux architectes de développer un projet de centre d'intervention intégrant le bâtiment existant. Une étude de faisabilité a été commandée.

Un groupe de suivi a été constitué suite à l'expertise concernant la *Chartreuse de la Valsainte* à Cerniat FR. Il accompagne les études portant sur l'aménagement du nouveau parc et en particulier sur la construction d'une étable sur le côté sud.

Le *quai surélevé des chemins de fer du Rigi*, du côté sud de la gare d'Arth-Goldau, a continué de donner lieu à d'âpres discussions. La question de son maintien a été laissée de côté dans la procédure d'autorisation en cours. Il faut maintenant essayer de développer une nouvelle variante qui préserve le quai surélevé tout en adaptant si possible ce dernier aux exigences d'une exploitation ferroviaire.

En 2005, dans le cadre de ses séances d'une journée, la Commission a examiné les objets suivants, en a discuté avec les responsables locaux et a rédigé ses prises de positions :

<b>Cant.</b>	<b>Commune</b>	<b>Objet</b>	<b>Séance du</b>	<b>objet / problématique</b>
CH	–	Inventaire des bâtiments douaniers de Suisse	21.01.05	Méthode, caractère contraignant, mise en œuvre
OW	Sachseln	Maison à tour d'Edisried	23.05.05	Impact de la rénovation sur la substance historique
VD	Montreux	Église du Sacré Cœur	01.12.05	Réparation des vitraux endommagés par la grêle

#### **4. Prises de position à l'intention des offices fédéraux**

<b>Objet</b>	<b>À l'attention de</b>	<b>Achevée le</b>
Prise de position sur le rapport final concernant la législation d'exécution RPT	Département fédéral des finances	01.02.05
Prise de position concernant la simplification des EIE et sur la précision des modalités du droit des recours des associations, projet de la commission des affaires juridiques du Conseil des États	Commission des affaires juridiques du Conseil des États	25.02.05
Patrimoine mondial de l'UNESCO : Rapport périodique	OFC	21.09.05
Prise de position concernant la loi sur l'encouragement de la culture	OFC	25.10.05

#### **5. Activités particulières de la Commission**

##### **5.1. Principes pour la conservation du patrimoine bâti en Suisse**

Dans l'histoire centenaire de la conservation des monuments au plan fédéral, des tentatives ont été faites, à intervalle de deux ou trois générations, de dégager l'acquis commun, la base sur laquelle les personnes et les services en charge de la conservation et de l'entretien des monuments s'appuient pour mener leur action, le but étant de rassembler et de publier cette somme de données dans un registre unique accessible à tous. La dernière entreprise en date est celle de Linus Birchler et remonte à plus de cinquante ans (Linus Birchler : « Restaurierungspraxis und Kunsterbe in der Schweiz. Eidgenössische Technische Hochschule, kultur- und staatswissenschaftliche Schriften 62. Zürich 1948).

Dans sa séance du 21 janvier 2004, la CFMH a donc décidé de publier un état des connaissances actuelles et a institué un groupe de travail interne chargé d'élaborer un projet de « Principes pour la conservation du patrimoine bâti en Suisse ». Le groupe a rédigé un texte qui a d'abord été discuté et peaufiné à plusieurs reprises au sein de la Commission. Ce texte a ensuite été présenté et discuté le 14 septembre 2005 dans un colloque qui réunissait les consultants, les chefs des services spécialisés cantonaux ainsi que d'autres experts. Le document a été retravaillé sur la base de ces discussions. La Commission arrêtera le texte définitif au printemps prochain avant de le faire publier.

## **5.2. Les intérieurs historiques dans les musées**

Les services de protection du patrimoine et les musées sont des institutions qui ont les unes et les autres pour tâche de conserver les biens culturels. Les premiers se concentrent sur les objets historiques immeubles et leur conservation *in situ*, les seconds collectionnent des biens meubles et les re-placent dans un nouveau contexte. Des transformations de plus ou moins grande envergure sont actuellement à l'étude dans de nombreux musées de Suisse. Dans leur désir de monter des expositions temporaires répondant aux attentes de la société du divertissement, certains musées n'hésitent pas à envisager des transformations de leurs espaces intérieurs qui, du point de vue de la conservation du patrimoine, s'apparentent à des changements d'affectation. Lorsque de tels cas se présentent, il s'agit d'analyser très exactement en quoi réside la valeur de témoignage d'un intérieur historique et de procéder à une pesée minutieuse des intérêts afin de limiter le plus possible la perte de l'héritage culturel. Cela s'applique tout particulièrement aux intérieurs historiques, mais il s'agit également de prendre en compte la valeur de témoignage du musée dans son ensemble, compte tenu du contexte historique de sa création.

Un groupe de travail institué par la Commission a élaboré un projet de document de principe, qui sera discuté et arrêté dans sa forme définitive par la Commission l'an prochain.

## **5.3. Les monuments historiques et les CFF**

Au moment de la restructuration des CFF, la CFMH avait plaidé avec insistance en faveur de la création d'un service interne chargé des monuments historiques. Depuis lors, ce service spécialisé s'est bien établi au sein de l'entreprise. Le fait de prendre en compte la valeur historique d'un objet très en amont de la procédure et d'y associer le plus tôt possible les services compétents des monuments historiques aux niveaux fédéral, cantonal et communal permet en principe de trouver des solutions prenant en compte les exigences de toutes les parties. Cela évite souvent de longues procédures émaillées d'explications désagréables.

Le service spécialisé des CFF a fait appel à la Commission en quelques circonstances, notamment dans le dossier de la ligne du Gothard. On procède ici actuellement à des travaux d'inventaire qui serviront de base pour la suite du projet.

## **5.4. Les inventaires de la Confédération**

Entamés voici deux ans sous l'égide de l'Office fédéral des routes, les travaux préparatoires d'élaboration de l'ordonnance concernant l'*Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)* ne sont pas encore terminés. Cela retarde l'entrée en vigueur de l'inventaire et sa mise en œuvre pourtant urgente. La CFMH a réaffirmé sa conviction que l'ordonnance devrait s'inspirer de l'ordonnance édictée pour l'ISOS, qui a largement fait ses preuves.

La CFMH salue l'excellente qualité des travaux de préparation de l'*Inventaire suisse des biens culturels* ; plusieurs de ses membres étaient représentés dans le groupe de travail *ad hoc*. La Commission a recommandé avec force un certain nombre de modifications, en particulier de compléter les fiches techniques d'enregistrement des données par une appréciation générale de chaque objet inventorié, afin d'éviter un catalogage purement mécanique. Elle a pris connaissance avec satisfaction des projets correspondants du groupe de travail, qui sont de nature à favoriser les références à l'inventaire dans le grand public. Entre-temps, mandat a été donné de commencer les travaux d'inventaire, qui devraient être terminés à la fin de 2007.

*L'inventaire des bâtiments des douanes*, dressé par l'Office des constructions et de la logistique (OFCL), a été achevé à la fin de l'année précédente. La CFMH a applaudi à la conclusion de ce travail minutieux et complet. A cette occasion, elle a invité l'OFCL à dresser pour tous les bâtiments relevant de sa compétence un inventaire qui satisfasse aux exigences actuelles en matière de précision et de densité des contenus. La Commission regrette que l'OFCL ait supprimé son *service de consultation interne « conservation des monuments historiques » pour les constructions civiles de la Confédération*. Eu égard au grand nombre d'édifices dont l'OFCL a la charge, il s'agit là pour la CFMH d'une décision incompréhensible. Si aucun nouvel accord contraignant ne devait être trouvé avec les services cantonaux et l'Office fédéral de la culture, il est à craindre que l'OFCL ne soit bientôt plus à même de remplir entièrement sa mission de sauvegarde et de protection des monuments historiques.

*L'Inventaire des ouvrages militaires de combat et de commandement* est très avancé. Le groupe de travail Protection de la nature et des monuments historiques - Ouvrages militaires de combat et de commandement (ADAB), dans lequel la CFMH a été représentée dès le début, a pratiquement achevé l'inventaire des monuments militaires. La plupart des cahiers cantonaux ont paru.

*L'Inventaire des constructions militaires HOBIM* est lui aussi pratiquement terminé. La CFMH accompagne les travaux depuis le commencement en siégeant dans l'organe de surveillance. Une mise au net sera effectuée sur la base des résultats de la consultation. La CFMH participera à la rédaction de la publication finale.

Les deux inventaires susmentionnés représentent des initiatives pionnières à l'échelle européenne. Dans la plupart des pays, les ouvrages militaires sont soit investis d'une dimension héroïque, soit au contraire mésestimés voire totalement ignorés. Il n'y a guère qu'en Suisse qu'ils sont saisis et évalués sur des bases scientifiques. Ces inventaires sont indispensables pour garantir la gestion appropriée de ces objets, que ceux-ci demeurent affectés à un usage militaire ou qu'ils soient transformés à des fins civiles.

### 5.5. Plate-forme d'information pour la sauvegarde du patrimoine industriel

Au lancement du projet de création de la *plate-forme d'information pour la sauvegarde du patrimoine industriel de la Suisse ISIS*, la CFMH avait demandé que des critères d'admission clairs et obéissant à une systématique simple soient formulés avant le commencement des travaux d'inventaire. Elle avait aussi exigé que l'appellation du projet en dénote le caractère sans équivoque. Ces exigences ont été entendues. La Commission note avec satisfaction qu'un premier relevé systématique a été réalisé. Les biens culturels du patrimoine industriel du canton de Berne (440 objets) ont été répertoriés dans de simples formulaires et sont consultables sur Internet ([www.industrie-kultur.ch](http://www.industrie-kultur.ch)).

## 6. Représentations de la CFMH, contacts

La CFMH est représentée par ses membres ou anciens membres dans les organes suivants:

organe	Représentant/e CFMH	Type de représentation
Association suisse pour la sauvegarde des orgues historiques (ASSOH)	<i>Eduard Müller</i>	Membre du groupe de travail
Protection de la nature et des monuments historiques : ouvrages militaires de combat et de commandement (ADAB)	<i>Christian Renfer</i>	Membre du groupe de travail
Groupe de travail « Formation continue en archéologie, conservation des monuments historiques, restauration et technologie rattaché à l' <i>Institut für Denkmalpflege</i> de l'EPF de Zurich »	<i>Nott Caviezel</i>	Membre du groupe de travail en vue de la préparation des colloques

Expert Center pour la conservation du patrimoine bâti (ECD)	<i>François Guex</i>	Membre du Conseil de fondation de la « Fondation pour l'encouragement de la recherche et de l'enseignement des techniques scientifiques de conservation dans le domaine du patrimoine bâti »
Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)	<i>Leza Dosch</i>	Comité d'évaluation
«Kuratorium für Bauernhausforschung»	<i>Christian Renfer</i>	Membre du Kuratorium
Etudes postgrade de conservation et nouvelle affectation des monuments historiques à la HES Berne, Ecole supérieure de technique et d'architecture (HTA-BE)	<i>Dorothee Huber</i>	Membre de la commission d'experts
Comité suisse de la protection des biens culturels	<i>Sibylle Heusser</i>	Membre du comité; présidente du groupe Inventaire
Inventaire des constructions militaires (HOBIM, DDPS)	<i>Christian Renfer</i>	Membre du groupe de travail

Bernhard Furrer a représenté la CFMH à la « *Jahrestagung der Vereinigung der Landesdenkmalpfleger in der Bundesrepublik Deutschland* », colloque qui a eu lieu à Munster du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2005. Il y a tenu une conférence devant l'assemblée plénière sur le thème « *Baudenkmal und Kulturlandschaft – Gehalt oder Gestalt ? Die Verführung der Fiktion* », qui a rencontré un grand écho et sera publiée l'an prochain.

Beatrice Sendner-Rieger a participé au colloque des conservateurs de l'*Österreichisches Bundesdenkmalamt Wien* organisé du 26 au 29 septembre à Krems et qui avait pour thème « *Historische Räume und Kunstwerke. Die Amtswerkstätten und der Methodenwandel in Konservierung und Restaurierung von 1955–2005* ».

Des rapports écrits de ces manifestations ont été remis à la Commission.

## 7. Consultant(e)s et expert(e)s

La Commission a la possibilité de demander à l'OFC de désigner des consultants pour traiter de domaines particuliers bien définis sortant des compétences de ses membres. Les consultants conseillent la Commission ou l'OFC dans leur domaine spécialisé. Ils peuvent aussi assumer des mandats d'expert ponctuels comme d'autres spécialistes. Ces mandats sont attribués par l'OFC, généralement sur demande des services cantonaux, conformément au règlement concernant les experts.

Dans l'année sous revue, les consultant(e)s ont participé aux discussions portant sur les « Principes pour la conservation du patrimoine bâti en Suisse ». Ils ont aussi été ponctuellement associés à l'établissement d'expertises et invités à des visites d'objets dans le cadre de séances de la Commission. Mais force est de constater que les liens entre la Commission et les consultant(e)s ne se sont plus aussi étroits qu'autrefois. Les diverses initiatives prises par la Commission pour améliorer la situation n'ont jusqu'ici pas porté de fruits. On tentera de resserrer ces liens l'an prochain.

## 8. Formation continue

La CFMH a conçu la journée de discussion (cf 5.1 supra) consacrée au projet d'élaboration des « Principes pour la conservation du patrimoine bâti en Suisse » comme une journée de formation continue pour l'ensemble des participants. Cette rencontre riche en discussions a mis en évidence de larges concordances de vues sur la plupart des grands thèmes abordés, avec cependant aussi quelques divergences ici ou là. On signalera qu'en ouverture de ce colloque axé sur les contenus, la Section



Patrimoine culturel et monuments historiques de l'OFC a présenté les procédures de travail et les compétences des différents services de la Confédération, y compris des experts.

Après l'annulation du colloque de formation continue en 2004 et la suppression du crédit dont la Section Patrimoine culturel et monuments historiques disposait pour l'organisation de colloques, la question se pose de savoir comment la CFMH poursuivra son engagement dans ce domaine, si tant est qu'elle puisse le poursuivre. La Commission constate que l'offre de formation continue est très riche dans le domaine de la protection du patrimoine culturel, des monuments historiques, de l'archéologie et des techniques de conservation mais qu'il y a aussi un manque de coordination dans ce domaine. L'essentiel du financement est assuré par les pouvoirs publics. Or on sait que ces derniers sont soumis à des exigences de réduction des coûts qui risquent encore de s'intensifier ces prochaines années: le financement de manifestations qui étaient régulièrement organisées jusqu'ici n'est plus assuré dans tous les cas. Dans ces conditions, une meilleure coordination des manifestations et davantage de concertation entre les organisateurs sont indispensables.

Fort de ce constat, la CFMH a invité des représentantes et représentants des principales institutions œuvrant à la sauvegarde du patrimoine culturel à discuter ensemble de l'avenir de la formation continue. Ces discussions ont été des plus utiles et ont ouvert d'intéressantes perspectives de coopération, qu'il s'agira de traduire dans les faits l'an prochain.

Berne, le 14 février 2006

#### COMMISSION FÉDÉRALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Président

La Secrétaire de Commission

Prof. Dr Bernhard Furrer

Dr Nina Mekacher

## Distribution

Département fédéral de l'intérieur (DFI) : Secrétariat général  
 Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) : Secrétariat général  
 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) : Secrétariat général

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) : Direction, Préposé à la conservation des meubles historiques de la Confédération  
 Office fédéral de la culture (OFC) : Direction, Section patrimoine culturel et monuments historiques  
 Office fédéral du développement territorial (ODT) : Direction  
 Office fédéral de l'énergie (OFE) : Direction  
 Office fédéral des routes (OFROU) : Direction, Domaine locomotion douce : Voies de communication historiques  
 Office fédéral de l'environnement (OFEV) : Direction, Division nature et paysage  
 Office fédéral des transports (OFT) : Direction, Sections Droit, Rail 2000/TGV, AlpTransit, ETC, autorisations de construire CFF, Assainissement phonique

La Poste : Direction générale  
 CFF SA : Service chargé de la protection des monuments  
 Swisscom SA : Monsieur F. Rosenberg, membre du Conseil d'administration

Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE)  
 Services cantonaux et communaux de la protection des monuments historiques et de l'archéologie

### Membres de la CFMH

Consultantes et consultants  
 Expertes et experts de la Confédération pour la protection des monuments historiques et l'archéologie  
 Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) : membres et secrétariat  
 Conseil International des Monuments et des Sites ICOMOS suisse  
 Patrimoine suisse : Comité central, secrétariat  
 Association suisse de conservation et restauration (SCR) : Comité  
 Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage  
 Fonds Suisse pour le Paysage  
 Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS)  
 Association de soutien au Centre national d'information pour la conservation des biens culturels  
 NIKE  
 Bundesdenkmalamt Oesterreich (A)  
 Verband der Landesarchäologen in der Bundesrepublik Deutschland (D)  
 Vereinigung der Landesdenkmalpfleger in der Bundesrepublik Deutschland (D)  
 Deutsches Nationalkomitee für Denkmalschutz (D)  
 Ministère Culture et Communication (France)  
 Ministero per i Beni e le Attività Culturali MBAC (Italia)  
 Conseil de l'Europe